



SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION FORESTIERE de la BELLE TAILLE
PEFC/10-21-11/289

Siège Social: Mairie de 08200 FLEIGNEUX

Tél-03.24.29.39.11 Fax:03.24.29.77.69

DONCHERY-FLEIGNEUX-FLOING-GLAIRE-SAINT MENGES

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIGF DE LA BELLE-TAILLE

REUNION ORDINAIRE DU 26 MARS 2025 A DONCHERY

Convocation en date du 06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Syndical, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Président.

Membres présents: M. CORNET - M. JOSTE- M. COLLINET - M. ORTILLON - M. MARY - Mr BONNESOEUR - M. DOMMELIER - - M. REMY- Mr WATELET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MINE - Mr LOUIS - Mr TRIONFINI - Mr LECOCQ - M. DEBRAS

Absents non excusés : M. DUSSART

M. BIGORGNE, agent technique, représentant l'ONF.

M. JOSTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 15 membres), la séance est ouverte.

Le Président, suite à une demande de l'ONF formulée par Mr Bigorgne devant l'assemblée et consistant à donner délégation au Président de signer tout papier concernant la vente des produits accidentels jusqu'à 5 000 m3 ajoute ce point à l'ordre du jour, avec l'accord unanime des membres présents.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Approbation du PV du 13/11/2024
- 2- Travaux 2025
- 3- Affouage
- 4- Dépôts sauvages
- 5- Point sur le plan de relance et ventes de bois
- 6- Fêtes et cérémonies
- 7- Indemnité secrétaire
- 8- Compte de gestion 2024
- 9- Compte administratif 2024
- 10- Affectation du résultat
- 11- Virements- limite 7.5%
- 12- Partage aux communes
- 13- Budget primitif 2025
- 14- produits accidentels

202501 : Approbation du PV de la réunion du 13 novembre 2024

Rapporteur : M. JOSTE

Lecture faite par M Joste, à l'unanimité, le Procès-verbal est approuvé et arrêté.

202502 : Travaux 2025

Rapporteur : M. le Président

Après avoir entendu les explications du Président avec l'appui technique de Mr Bigorgne, agent technique ONF, concernant les programmes d'action 2025 en investissement et en fonctionnement pour une estimation de 243 020, 00 €

A l'unanimité, le Conseil accepte ces travaux et charge le Président du choix et de la signature des devis correspondants, ainsi que les devis consécutifs à l'ATDO.

Le Conseil Syndical approuve également l'inscription de 100 000, 00 € au budget primitif 2025 pour réparation des routes forestières et charge le Président du choix d'un maître d'œuvre et de l'entreprise à retenir.

202503 : Affouage

Rapporteur : M. le Président

Parcelles :

118 - 117 - 112 - 111 Fleigneux

31 - 32 - 42 - 49 - 50 Floing

59 - 77 - 78 - 83 - 84 - 89 - St Menges

11 lots nettoyage réalisés pour 1 265,00 € Donchery

Le Président fait part d'une réunion à Fleigneux le 24/02/2025 en présence de Mr Watelet, Maire de St Menges, avec le Directeur de l'ONF, concernant l'affouage.

- l'affouage n'entraîne aucun travail supplémentaire à l'ONF

- les coupes ne sont délivrées dans le meilleur des cas que deux ans après la vente à un exploitant, ce qui entraîne une dégradation de la qualité des houppiers réservés

- le regroupement de parcelles permet d'offrir à la vente des lots plus intéressants, mais cet afflux des houppiers et brins sur pied allonge la réalisation de l'affouage.

Ces remarques amènent à penser qu'un regard particulier doit être porté sur la détermination du prix aux affouagistes.

202504 : Dépôts sauvages

Rapporteur : M. le Président

Ces dépôts se rencontrent partout en forêt.

Le Président informe l'assemblée que c'est surtout le territoire de St Menges qui est concerné, traversé par des départementales connectées au territoire belge où comme pour les randonnées motorisées, la législation est plus contraignante.

Ce problème récurrent sera remonté à nos parlementaires.

202505 : Point sur le plan de relance et ventes de bois

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une visite de contrôle par la DDT le 27 janvier 2025 a eu lieu dans les parcelles 34 - 36 - 122 concernant les plantations du plan de relance. Des regarnis supplémentaires seront peut-être nécessaires.

Pour les ventes 2025, la parcelle 22 bois d'œuvre plus bois d'industrie vendu 94 029,40 € déduction faite des frais d'exploitation.

Prochaines ventes :

16 avril et 20 mai

202506 : Fêtes et cérémonies

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. C'est pourquoi il propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes et y inscrit la somme de 3 000 €.

- Les frais de restauration des élus accompagnés de leur conjoint liés aux actions syndicales à l'occasion de visites en forêt.

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de visites de chantiers en forêt.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire. Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

202507 : indemnité secrétaire

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de porter l'indemnité secrétariat à 2 800 € brut.

202508 : Compte de gestion 2024

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité, le CDG 2024 du trésorier comme conforme à sa comptabilité administrative, avec le résultat de clôture suivant :

- Déficit investissement : 134 654.52 €

- Excédent fonctionnement : 717 155.20 €

- Résultat de clôture : 582 500.68 €

202509 : Compte administratif 2024

Rapporteur : M. WATELET

Le président a quitté la séance, Le Conseil syndical sous la présidence de M. WATELET, par 8 voix sur 9 arrête et vote le CA 2024 du SIGF, constate qu'il est conforme au CDG du trésorier avec :

- En fonctionnement : Dépenses : 259 336.40 €

Recettes : 374 079.52 €

-En investissement : Dépenses : 40 099.33 €
Recettes : 51 165.20 €

202510 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. le Président

Le CA 2024 présentant un excédent de 717 155.20 €

Les R.A.R 2024 s'élevant à 94 555.19 € en recettes d'investissement et 11 447.80 en dépenses d'investissement.

Le solde positif des R.A.R s'élevant à 83 107.39 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat 2024 au BP 2025 comme suit :

R 002 = résultat fonctionnement reporté : 665 608.07 €

1068 = excédent fonctionnement capitalisé : 51 547.13 €

202511 : Virements- limite 7.5%

Rapporteur : M. le Président

Le Président fait part à l'assemblée syndicale de la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à user de cette faculté à charge pour lui d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

202512 : Partage aux communes

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire 300 000 € au compte 65888.

Partage aux communes	
Donchery 298/1000	89 400 €
Fleigneux 113/1000	33 900 €
Floing 197/1000	59 100 €
Glaire 95/1000	28 500 €
Saint-Menges 297/1000	89 100 €
TOTAL	300 000€

202513 : Budget primitif

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical inscrit le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024 de 134 654.52 € au compte D001 et constate un solde positif en R.A.R de 83 107.39 €

Il affecte la somme de 51 547.13 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Il reporte le solde de l'excédent cumulé au 31/12/2024 de 665 608.07 € au compte R002 en recettes de fonctionnement.

Il vote, à l'unanimité, le BP 2025 par chapitres et en équilibre à 785 608.07 € en section de fonctionnement et à 396 103.65 € en section d'investissement. Il charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ce budget.

202514 : Produits accidentels

Rapporteur : M. Bigorgne

Suite à une demande de l'ONF formulée par Mr Bigorgne, le conseil syndical, à l'unanimité, donne délégation au Président de signer tout papier concernant la vente des produits accidentels jusqu'à 5 000 m3.

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de Séance,
M. JOSTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joste', written over a faint circular stamp.

Le Président,
M. CORNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cornet', written over a faint circular stamp.

